



CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2023

- PROCÈS-VERBAL -

Nombre de Membres :

- en exercice	15
- présents	14
- votants	14
- quorum	08

date convocation : 05/04/2023

date d'affichage : 06/04/2023

Le Conseil Municipal de CUFFY (Cher) dûment convoqué s'est réuni le MERCREDI 12 AVRIL 2023 à 18 H 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT LESUEUR DUPOUY KALUZNY BAUJARD PENARD PASTOUT PILLIER BARON ROCHE CHAHINIAN

Absente : Mme LEJEUNE, excusée

Secrétaire de séance : Mme LORRE

L'assemblée observe une minute de silence afin de rendre hommage à M. LACORNE, ancien adjoint.

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1) COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. le Maire présente le compte de gestion qui fait apparaître :

- section de fonctionnement	. dépenses	726 571,51 €		
	. recettes	957 485,02 €	. excédent	230 913,51 €
- section d'investissement	. dépenses	169 722,18 €		
	. recettes	108 471,88 €	. déficit	61 250,30 €
- résultat de clôture			. excédent	169 663,21 €

A l'unanimité, le CM approuve le compte de gestion dressé par le receveur municipal.

M. le Maire se retire ensuite afin de laisser l'assemblée placée sous la présidence de M. LYON, délibérer sur le compte administratif dont le résultat est identique à celui du compte de gestion.

A l'issue d'un vote, le CA est adopté à l'unanimité.

2) BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Maire reprend la présidence du CM et présente à l'appui de divers documents le budget primitif 2023 élaboré lors de la réunion des commissions « Finances » et « Travaux » du 9 mars et concernant notamment :

- section de fonctionnement :
 - . les participations aux différents syndicats intercommunaux
 - . les recettes principales et dotations de l'Etat et de la CDC
 - . le relèvement des taux communaux d'imposition de 1 % adopté à l'unanimité (FB 38,92 % - FNB 41,21 % - TH 15,08 %)
- section d'investissement :
 - . l'acquisition de mobilier (cuisine cantine/mairie) et de matériel informatique (école/mairie)
 - . l'achat de matériel technique (atelier/divers)
 - . les frais d'étude des missions CIT (projets d'aménagement rues des Vieilles Rames et de la Mairie) et frais d'insertion
 - . les travaux programmés dans différents secteurs (réfection de voirie et opérations SDE 18 liées à l'éclairage public)
 - . le changement d'un portail au garage communal
 - . les travaux à la mairie/local associatif (fenêtres/porte/accessibilité)
 - . les recettes prévisionnelles (récupération TVA, taxe aménagement, subventions, emprunt)
 - . l'affectation du résultat de l'exercice 2022 approuvé à l'unanimité (84 119,02 €)

A l'issue d'un vote, le CM adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 qui s'équilibre à :

- 892 723,00 € en fonctionnement
- 474 738,00 € en investissement

L'assemblée décide également à l'unanimité :

- d'allouer au CCAS une aide financière de 12 000,00 €
- d'octroyer à la Coopérative Scolaire une subvention d'un montant total de 5 110,00 € (fonctionnement/voyages scolaires/classe découverte de mer).

3) CONTRAT BAIL COMMERCIAL

Dans le cadre de la pérennisation des activités de la SAS Canoë Raid Aventure sur une partie de l'ancien terrain de camping, le CM décide à l'unanimité :

- de lui consentir un bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mai 2023
- de fixer le montant du loyer annuel à 1 200,00 € révisable à l'expiration de chaque période triennale.

4) COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX

L'assemblée :

- note qu'une réunion de la commission « Travaux » aura lieu le 14 avril avec le CIT et la Sté AXIROUTE afin de planifier le programme de réfection de 7 voies communales
- fait le point sur les travaux concernant :
 - . le curage de fossés (rues du Colombier, de La Chappe, du Pré du Roc et impasse du Taillis Point)
 - . la taille et l'abattage d'arbres ainsi que le grignotage de souches
 - . l'entretien des espaces verts (renouvellement du contrat avec une entreprise pour 6 à 9 passages pour la saison 2023)
 - . la rénovation de locaux au Guétin (ancien atelier peinture et cabinet infirmier)
 - . le renforcement et la sécurisation du réseau BT (rues du 8 mai 1945 et des Fourmis)
- accepte à l'unanimité le plan de financement proposé par le SDE 18 concernant la rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la commune (1 860,20 € HT dont 50 % à la charge de la collectivité soit 930,10 €)
- donne le compte-rendu du dernier conseil d'école du 7 mars
- prend connaissance des effectifs provisoires enregistrés pour la rentrée scolaire 2023/2024 (86 élèves).

5) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Après avoir rappelé que les comptes-rendus des différentes réunions de la CDC sont diffusés à chaque conseiller, M. le Maire fait le point sur les dossiers concernant :

- le vote des 5 budgets 2023 de la CDC lors du conseil communautaire du 3 avril
- l'ouverture du centre de loisirs sur le site de Cours-les-Barres durant les prochaines vacances scolaires du 17 au 28 avril
- les effectifs en charge de l'accueil des enfants le mercredi
- la finalisation de l'opération « boîtes SOS » (remise sur demande d'une boîte par famille).

6) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée :

- note que la réouverture de la halle nautique pour la saison 2023 a eu lieu le 7 avril
 - adopte à l'unanimité la motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux portée dans le département du Cher par les députés Nicolas SANSU et Loïc KERVRAN
 - émet un avis favorable à la demande du club de pétanque « Le Cochonnet » sollicitant l'autorisation de s'implanter sur l'ancien terrain de football du Bec d'Allier (13 voix pour et 1 abstention de M. BAUJARD).
- Mme KALUZNY note que le brûlage de branches est autorisé du 1^{er} octobre au 30 avril et que la Gendarmerie est chargée de verbaliser les contrevenants à l'arrêté relatif à cette opération.
- M. DUCROT signale que dans le cadre du EPFLI - OFS (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental - Organisme Foncier Solidaire), le projet concernant la réhabilitation de bâtiments communaux situés au Guétin a été retenu et que le lancement d'une étude sera prochainement programmé.
- Mme DUPOUY est informée qu'une intervention a été prévue par ORANGE pour remplacer un poteau téléphonique implanté vers la station d'épuration du Bec d'Allier.
- M. BAUJARD est avisé que la situation actuelle étant identique à celle de 2022, un risque de manque d'eau n'est pas à exclure cet été.
- Mme LORRE :
- adresse ses remerciements à Mme ROCHE et M. BARON pour leur participation dans le cadre de la gestion des moyens d'information à la population
 - fait le point sur l'organisation des prochaines activités proposées par la Municipalité (réunion commissions/appeal aux volontaires) :
 - . troc jardin le 13 mai
 - . marché estival chaque vendredi après-midi du 2 juin au 1^{er} septembre
 - . concours communal des maisons fleuries 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et trente minutes.

Le Maire,

Olivier HURABIELLE



La Secrétaire de séance,

Odile LORRE